L'enseignement de l'allemand menacé

Les mesures prévues par la réforme des collèges remettent en cause l'enseignement et l'apprentissage de la langue allemande en France :

● Suppression de la plupart des classes bilangues : Le *« maintien des classes bilangues de 6e assurant la continuité de l'apprentissage d'une langue vivante autre que l'anglais à l'école élémentaire »* est certes annoncé, mais l'immense majorité des élèves de classe bilangue allemand-anglais ne continue pas, mais commence à apprendre l'allemand en 6e. Cela reviendrait de fait à faire péricliter ce dispositif et provoquerait le déclin de l'apprentissage de l'allemand, tout juste stabilisé, grâce justement à ces bilangues. Grâce aux classes bilangues (enseignement de deux langues dès la classe de 6e), la baisse a été stoppée et les effectifs stabilisés. De 542 classes bilangues allemand-anglais en 2002 avec 14 000 élèves germanistes, le chiffre est passé à 3 580 en 2013 avec 87 000 élèves.

La disparition des classes bilangues irait à l'encontre des objectifs nationaux d'une intensification de l'apprentissage de l'allemand en France, malgré les engagements binationaux pris lors du Plan de relance de l'enseignement de l'allemand en France, engagements réaffirmés lors du 50e anniversaire de la signature du Traité de l'Elysée en 2013 (dans le cadre de l'expérimentation du début de l'apprentissage de la deuxième langue vivante en classe de 5e, les académies de Toulouse et de Clermont-Ferrand ont d'ailleurs préservé les sections bilangues associant anglais et allemand pour respecter les objectifs du Plan de relance pour l'allemand).

● Langue vivante 1 commencée en CP : actuellement, 6 % des élèves apprennent l'allemand dans le primaire. Le ministère de l'Education Nationale promet des postes fléchés pour l'allemand à partir de la rentrée 2016 dans le premier degré. Mais les élèves ne rentreront en 6e qu'en 2021. Le nombre de ces postes ne pourra pas être à la hauteur de l'implantation des classes bilangues (3 580 à la rentrée 2013) réparties sur l'ensemble du territoire, y compris dans les secteurs d'éducation prioritaire.

● Horaire hebdomadaire de 2 heures 30 pour débuter l'apprentissage d'une seconde langue vivante en 5e : cet horaire est insuffisant pour permettre le développement des compétences de communication en langue étrangère qui nécessite, à ses débuts, un important temps d'entrainement dans la langue apprise.

● Suppression des classes européennes, qui proposent un enseignement renforcé en langue vivante de deux heures : en rapprochant le nombre d'élèves qui faisaient de l'allemand en CM2 à la rentrée 2012 (49 140 élèves) du nombre d'élèves germanistes en 6e à la rentrée 2013 (98 800 élèves germanistes en 6e), on peut estimer que 50 000 élèves feront moins d'allemand sur la totalité des années passées au collège (7,5 heures au lieu des 12).

La réforme conduirait non seulement à un recul du nombre d'élèves germanistes mais également à une régression du niveau de compétences pour tous ceux qui ne pourront plus commencer l'allemand en 6e et obtiennent de bons résultats à la certification, qui sera ainsi remise en cause. De fait, seuls les élèves des académies frontalières de Nancy-Metz et Strasbourg auront la chance d'atteindre ce niveau, ce qui constitue une rupture de l'égalité républicaine. Au lycée, disparaîtrait une partie importante du vivier des sections européennes allemand ou *AbiBac*. Or c'est sur elles que repose l'essentiel des dispositifs de coopération scolaire et universitaire avec l'Allemagne.

Les professeurs d'allemand de collège, fortement engagés pour promouvoir la certification et faire vivre les échanges collectifs et individuels, seront touchés de plein fouet par cette réforme. En raison des pertes horaires, nombreux seront ceux qui verront leur service redéployé sur plusieurs établissements. Comment pourront-ils alors s'investir dans les programmes d'échange ?

Thérèse Clerc

Présidente nationale de l'Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France (ADEAF). **www.adeaf.net/**